

PRISE EN CHARGE DES URGENCES EN MILIEU CONFINÉ



DATE

Jeudi 27 mars 2025

OBJECTIFS

▶ Aptitudes et compétences

Aborder les particularités du confinement, de l'isolement et de moyens limités, telles que celles du caisson hyperbare ou d'une embarcation de plongée, dans des situations d'urgence en utilisant la simulation.

PUBLIC CIBLE

- > Les étudiants du Diplôme Inter-Universitaire Médecine subaquatique et Hyperbare
- > Le personnel paramédical travaillant en caisson hyperbare thérapeutique
- > Les médecins pouvant justifier d'une pratique de la médecine de plongée, de la médecine hyperbare ou d'urgence

PROGRAMME

▶ Enseignements :

- > Questionnaire de pré-test initial afin d'évaluer le positionnement de l'apprenant sur ces situations et d'adapter la formation aux besoins.
- > Mise en situation au Centre de simulation (CESIM) :
 - Détresse vitale sur une embarcation de plongée
 - Régulation téléphonique d'accidents de plongée
 - Détresses vitales en caisson hyperbare (dont une chez un patient intubé-ventilé)
- Chaque situation se déroule en 3 étapes :
 - Briefing court pour présenter la situation
 - Mise en situation durant 20 minutes dans un environnement le plus proche possible de la réalité présentée, retransmission en directe dans une salle voisine pour le reste du groupe
 - Débriefing en groupe et synthèse des messages principaux et perspectives
- > Bilan avec un post test

▶ Validation de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation. L'atteinte individuelle des objectifs de formation sera mesurée via l'enquête d'évaluation de la formation.

▶ Méthodes pédagogiques :

Mises en situation dans un environnement simulé moyenne à haute fidélité reproduisant les contraintes particulières du milieu, et notamment le confinement, mais aussi le bruit voire les mouvements (sur embarcation de plongée), avec patient qui est soit un mannequin soit un acteur.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Dr Anne HENCKES, Médecin hyperbare

INTERVENANTS

- > Dr Anne HENCKES, Médecin hyperbare
- > Dr Pierre-Yves EGRETEAU, Médecin hyperbare et réanimateur
- > Dr Benjamin GARNIER, Médecin généraliste et urgentiste

MODALITÉS PRATIQUES

Durée : 7 heures, réparties sur une journée.

Date : jeudi 27 mars 2025

Localisation des cours : CESIM et Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé de l'Université de Bretagne Occidentale, Brest

Tarif 2025 : 350€ net

CANDIDATURE

Conditions d'accès : pour vous inscrire, vous devez appartenir à l'une des catégories citées dans "Public cible". Toute demande d'inscription sera étudiée pour vérifier que le candidat possède ces prérequis. En dehors de cette condition, votre candidature sera étudiée par le responsable pédagogique qui déterminera la possibilité d'entrer en formation.

Bulletin d'inscription à télécharger sur : www.univ-brest.fr/fcsante

> Formations > Santé : médical, paramédical > Formations courtes > Urgences

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, le Service d'accompagnement des spécificités (SAS) et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail handicap.referentfc@univ-brest.fr dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Pédagogique : Dr Anne Henckes, Médecin hyperbare - anne.henckes@univ-brest.fr

Administratif : Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance - Pôle Formation Continue en Santé

Adresse : 22, rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 73 89 - Mail : fc.sante@univ-brest.fr - Site web : www.univ-brest.fr/fcsante

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale



@sufca_UBO
@fcs_UBO

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé de la formation.....
Date(s).....
Coût de la formation..... €/personne

État civil et coordonnées

Nom d'usage Nom de naissance.....
Prénom.....
Profession (obligatoire).....
Date de naissance.....
Adresse postale.....
CP..... Ville.....
Téléphone.....
Email (obligatoire).....

Modalités

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation

- > Ce bulletin d'inscription signé vaut "Contrat" pour les prises en charge individuelles. Une convention sera établie pour les personnes dont la formation est prise en charge par l'employeur.
- > Les conditions détaillées dans lesquelles la formation est dispensée figurent ici : www.univ-brest.fr/fcsante
Formations courtes > Cliquez sur le domaine concerné.
- > Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au **minimum une semaine** avant la formation faute de quoi la formation sera facturée.
- > L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Situation

Vous êtes salarié profession libérale

Employeur (si salarié).....
N°RPPS ou ADELI.....
Adresse postale (professionnelle).....
CP..... Ville.....

Financement

Financement employeur

Nom de la structure

N° SIRET

Personne à contacter

Téléphone Email

Adresse

.....

Autofinancement

Cochez cette case si vous financez vous-même la formation ou si vous souhaitez faire une demande de prise en charge par le FIF-PL ou l'ANDPC.

Dans le cadre d'une prise en charge FIF-PL, le règlement est dû à l'issue de la formation.

Le FIF-PL vous remboursera tout ou partie du coût de la formation.

Merci de nous contacter en cas de demande de prise en charge auprès d'un autre organisme.

Modalités DPC

Dans le cadre d'une prise en charge par l'ANDPC, toutes les étapes (présentielles) du programme de formation sont obligatoires afin de bénéficier du financement proposé. En cas de refus de financement par l'ANDPC, le stagiaire s'engage à verser à l'UBO le complément d'inscription.

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation du contrat, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable et peuvent faire appel au besoin à un médiateur : mediateur.sufca@univ-brest.fr. En cas de désaccord persistant, les différends seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de RENNES.

En signant ce contrat, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatifs aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/fc > Ressources > Modalités).

Fait à	Fait à Brest
Le	Le
Signature du stagiaire et cachet	Laurent BOURLÈS <i>Directeur du SUFCA</i>

Bulletin d'inscription à nous retourner **dès que possible et au plus tard un mois avant la date de formation**

Par courrier

Faculté de Médecine et Sciences de la Santé
Pôle Formation Continue en Santé
22, avenue Camille Desmoulins
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

fc.sante@univ-brest.fr
Plus d'infos > Tél : 02 98 01 73 89
Ou sur le site > www.univ-brest.fr/fcsante

**Merci de veiller à remplir toutes les rubriques, les bulletins incomplets ne seront pas traités.
Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.**